



**Hôpitaux
de Provence**
Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône

DOSSIER ADMINISTRATIF 2024



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Financement de la formation Conseil Régional Promotion professionnelle

Pour les étudiants qui suivent leur formation infirmière au titre de la Promotion Professionnelle, veuillez préciser :

- L'établissement dont vous dépendez
- L'organisme payeur susceptible de financer votre formation.....
- Autre

3

Pôle Emploi :

Etes-vous inscrits à Pôle Emploi Oui N° identifiant Non

Date d'inscription.....

Percevez-vous une allocation par Pôle Emploi ? Oui Non

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<h1 style="color: blue; text-decoration: underline;">DOSSIER ADMINISTRATIF 2024</h1>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</p>		

PIECES À FOURNIR AU DOSSIER ADMINISTRATIF	
▪ Frais d'inscription chèque 175€ à l'ordre de Trésorerie Publique Hospitalière	
▪ Photocopie du Diplôme (Bac ou équivalence ou autres)	
▪ Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)	
▪ Pour les mineurs : Photocopie de la carte d'identité du responsable légal (recto/verso) et autorisation parentale complétée (annexe 1)	
▪ Listes FPC : Attestation de non-inscription PARCOURSUP (à télécharger sur le site PARCOURSUP)	
▪ Attestation PARCOURSUP d'admission en première année de l'enseignement supérieur année 2024-2025	
▪ Attestation d'acquiescement de la CVEC (Portail messervices.etudiant.gouv.fr)	
▪ Dossier Parcoursup (relevés de notes, diplômes et attestations de formation...)	
▪ 1 RIB au nom de l'étudiant	
▪ 1 CV	
▪ Attestation de Sécurité sociale	
▪ Photocopie carte grise véhicule (pour les stages) si véhiculé(e)	
▪ 1 photo d'identité non collée ni agrafée sur le présent dossier <i>avec votre nom au dos</i> . Les photos imprimées ou photocopiées ne sont pas acceptées.	
▪ 1 Attestation responsabilité civile, vie privée	
▪ 1 Attestation responsabilité civile vie scolaire et stages paramédicaux pour l'année scolaire 2024-2025	
▪ Le dossier d'inscription à la Faculté de Médecine d'Aix-Marseille à télécharger sur notre site internet : www.cgd13.fr , rubrique « formation » et « IFSI » dès sa parution	
▪ 1 certificat médical (annexe 2) émanant d'un médecin agréé ARS attestant que le ou la future étudiant (e) ne présente pas de contre-indications physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier(ère) (Voir liste médecins agréés ARS sur internet)	

4